COMMUNE DE MONTLUEL
DÉPARTEMENT DE L'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_05-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
Canton de Meximieux

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-005
Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENT : Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

Objet : Autorisation de signature par Madame la maire de la convention d'ancrage entre la Commune et le Siea pour le bâtiment sis 75 et 77 avenue de la gare

Rapporteur : Anne Fabiano Contigliani

Le SIEA a engagé le déploiement d'un réseau public fibre optique des communes de l'Ain, dans le cadre de la compétence dont il bénéficie et telle que visée à L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette infrastructure de Fibre Optique nommée Li@in, permettra à terme le raccordement des logements au très haut débit. Après la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à internet, ce raccordement permettra en outre à l'abonné d'accéder à l'internet très haut débit, à la télévision Haute Définition ou encore à la téléphonie.

La convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières de la servitude désignée ci-après, que consent la Commune au SIEA, pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont il a la charge, dans le cadre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales, pour les parcelles sises 75 et 77 avenue de la Gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **D'AUTORISER, Madame la Maire à signer la convention d'ancrage entre la Commune et le SIEA pour le bâtiment sis 75 et 77 avenue de la Gare.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI